

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, WHYTE Muriel, BUFFARD Gilbert, BOISSAVIT Valérie, BOGET Bruno, RIEU Quentin, BAILLET Nathalie, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, LAINÉ Corinne,

ABSENTS : NEVERS Juliette (procuration à GACHON Didier), MISSAULT Marie-Pierre (procuration à GOURAUD Sylvie)

SECRETAIRE : BOUSSARIE Alain

.....

1. Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10.04.2024 :

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) approuve le compte rendu de la séance du 10 Avril 2024.

2. Achat de terrain :

Madame le Maire indique que lors des discussions pour l'aménagement de l'école et de ses abords il avait été abordé le sujet de la possibilité d'acquérir le terrain de Gilbert MATHIEU qui touche le terrain communal à l'arrière des cours de récréation.

Il s'agit des parcelles cadastrées section C n°2536 d'une contenance de 13 a 40 ca et C 2537 d'une contenance de 41 a 60 ca (total 55 a)

Les négociations avec Monsieur MATHIEU ont permis d'obtenir un prix à 2 000 euros.

Les frais de Notaire étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide d'acquérir les parcelles situées au lieu-dit « La Baticole » cadastrées section C n° 2536 d'une contenance de 13 a 40 ca et C 2537 d'une contenance de 41 a 60 ca au prix de 2 000 euros. Les frais de Notaire étant la charge de la commune.

3. Vente de terrain :

Madame le Maire rappelle que Cédric CLANCHIER a cédé pour l'euro symbolique en 2019 du terrain le long du chemin qui relie le village de la Noujarède à la Route de St Front au moment des travaux d'élargissement du chemin et de canalisation des eaux pluviales.

Ces parcelles n'ont en réalité pas été utilisées lors des travaux et Monsieur CLANCHIER désire les récupérer.

Il s'agit des parcelles situées « Les Terres Basses » cadastrées section C n° 4906 d'une contenance de 01 a 47 ca et C 4908 d'une contenance de 04 a 70 ca (total 06 a 17 ca).

Elle propose de les lui rétrocéder aux mêmes conditions (à l'euro symbolique) et afin de ne pas le pénaliser de prendre en charge les frais de notaire.

Didier GACHON regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation lors des travaux car il avait été prévu de récupérer les eaux pluviales de la Noujarède. Ce qui n'a pas été fait.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de rétrocéder à Cédric CLANCHIER pour l'euro symbolique les parcelles situées « Les Terres Basses » cadastrées section C n° 4906 d'une contenance de 01 a 47 ca et C 4908 d'une contenance de 04 a 70 ca (total 06 a 17 ca).

Les frais de Notaire seront pris en charge par la commune.

4. Contrat de travail saisonnier :

Madame le Maire indique que cette année nous allons accueillir une jeune Québécoise dans le cadre de l'échange étudiant du Jumelage avec Sainte Mélanie. Il s'agit d'Elizabeth HÉNAULT, accueillie dans une famille de St Saud, qui travaillera à la Mairie de St Saud du 24 juin au 14 juillet et au secrétariat à St Pardoux du 15 au 31 juillet.

Il faut une délibération pour pouvoir signer son contrat de travail.

Le Conseil Municipal par 13 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne son accord à la signature d'un contrat de travail saisonnier entre la commune et Elizabeth HÉNAULT pour la période du 15 au 31 juillet 2024.

5. Avis sur la modification du Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) :

Madame le Maire rappelle que suite à la demande de Monsieur SUS, Directeur de la tannerie, désirant agrandir son atelier de finissage, la commune avait demandé en juillet 2023 à Monsieur le Préfet la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) afin qu'une partie des parcelles appartenant à la tannerie et classées actuellement en zone rouge (donc non constructibles) soit classée en zone bleue (constructibles sous conditions). Il s'agit d'une partie des parcelles autour du plus grand bâtiment côté salle polyvalente.

Cette demande a été acceptée en avril dernier par la mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine et une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 29 mai dernier.

Madame le Maire porte le dossier à la connaissance des élus présents.

Il est consultable en Mairie depuis le 17 juin jusqu'au 16 juillet.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne un avis favorable à la modification n° 2 du PPRI suivant la proposition du dossier soumis à enquête publique.

6. Frais de fonctionnement des écoles :

Madame le Maire indique que comme chaque année la commission s'est réunie pour acter la répartition des frais de fonctionnement des écoles de St Pardoux et St Front pour 2023.

Le coût par enfant est de 2 093 euros (légèrement inférieur à 2022)

Le coût pour St Pardoux est de 113 022 euros (54 enfants), pour St Front de 60 697 euros (29 enfants), pour Milhac de 40 290,25 euros (19,25 enfants) et Sceau St Angel de 9 418,50 euros (4,5 enfants).

Les communes de Saint Pardoux et de St Front ayant avancé les frais, le Conseil Municipal décide par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) de récupérer les sommes dues auprès des autres communes soit :

- Milhac : **40 290,25** euros (19,25 enfants)
- Sceau St Angel : **9 418,50** euros (4,5 enfants)
- St Front nous devant quant à eux **13 917,78** euros correspondant à la différence entre ce qu'ils ont avancé (46 779,22 €) et ce qu'ils doivent réellement (60 697 €)

7. Réhabilitation 6 Rue du Puits de la Barre : missions SPS et Contrôles :

Madame le Maire indique que la commission MAPA s'est réunie hier pour faire le choix des prestataires pour les missions de contrôles (L + HAND +SEI et TH) et SPS nécessaires pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble 6 Rue du Puits de la Barre.

Une consultation avait été lancée en mai dernier et 3 prestataires ont répondu à chacune des offres.

La commission a décidé de retenir le bureau Qualiconsult pour les missions de contrôles pour un total HT de 5 450 euros et le Bureau ACS pour la mission SPS pour un montant HT de 3 288 euros.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) entérine les choix ci-dessus indiqués de la commission.

8. Classement des archives municipales : convention avec l'ATD :

Madame le Maire indique avoir profité du fait que la CCPN faisait trier ses archives qui restaient dans le grenier pour demander un devis au Centre de Gestion qui a un service dédié afin de faire traiter les nôtres.

Une étude par rapport à l'existant nous a été transmise. Le coût est de 19 080 euros.

Si nous décidons de lancer l'opération qui n'aura lieu de toute manière qu'en 2025 (deuxième semestre), il est nécessaire de conventionner dès maintenant avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Dordogne pour la mission de classement des archives pour un montant de prestation de 19 080 euros.

9. Demande sponsoring :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu il y a quelques jours Lucie BREJASSOU et Victor GUSTAVE qui cherchent du sponsoring pour faire le 4 L Trophy.
Elle donne lecture du mel qu'ils lui ont adressé à la suite du rendez-vous.

Le Conseil Municipal à la majorité décide d'octroyer une aide financière de 300 euros.

10. Demande de mise à disposition de salle :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un mel d'Estelle DUMONT sollicitant la mise à disposition de la salle de judo pour y mettre en place des ateliers de sophrologie les mercredis matin.

Le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » (dont 2 procurations) et 1 abstention décide de mettre la salle de judo à disposition d'Estelle DUMONT.

Deux prix seront déterminés rapidement : 1 avec chauffage et 1 sans chauffage.

On lui proposera aussi d'utiliser la salle polyvalente le lundi alors qu'elle est déjà chauffée pour d'autres activités